

CONSEIL SCIENTIFIQUE DU PATRIMOINE NATUREL DE MAYOTTE		
AVIS n° 2012-02		
Date : 27/02/2012	<b>Suivi de l'Observatoire des Récifs Coralliens (ORC)</b>	Vote : unanimité

Les suivis ORC de Mayotte comprennent une multitude de protocoles à différentes échelles :

- Suivi des récifs frangeants, internes et barrières
- Cartographie des herbiers de phanérogames marines,
- Suivi de la température,
- Suivi Ciguatera,
- Suivi Reef Check,
- Suivi GCRMN,
- Etudes thématiques.

### **Présentation du suivi ORC 8**

En 2011, l'ORC 8, correspondant au suivi GCRMN des 12 sites experts, a été réalisé. Ce protocole avait été réalisé pour la première fois en 1999. Une comparaison de l'état entre 1999 et 2011 est présentée. Les premiers résultats montrent des différences de réponse en fonction du type de récif. Les impacts de 2010 (blanchissement) sont plus élevés au niveau des récifs barrière avec de faibles couvertures de coraux vivants. La couverture corallienne des récifs frangeants baisse depuis 20 ans. Les récifs coralliens mahorais ont été fortement touchés par les périodes de blanchissement (1998 et 2010).

Les suivis ORC, mis en place depuis plus d'une dizaine d'années, ne sont pas assurés dans les pas de temps définis par les protocoles. La nécessité d'une programmation de ces suivis par les commanditaires et d'une coordination de l'ORC est primordiale pour assurer ces protocoles. Une évaluation de l'ORC est recommandée afin de définir précisément les besoins de cet observatoire et les moyens à déployer pour en assurer le suivi.

L'ORC ne dispose pas de réseau d'alerte en cas d'événement majeur telle qu'une période de blanchissement. Actuellement, face à un tel événement, l'intervention passe par une simple commande à un bureau d'étude lorsque les moyens financiers le permettent. Ce réseau d'alerte pourra être étudié lors de l'évaluation de l'ORC et être proposé au coordinateur de l'ORC.

#### **Avis n°2012-02 :**

Le CSPN est tout à fait favorable au maintien des suivis ORC. Le CSPN recommande que ces suivis soient assurés de façon régulière selon les protocoles mis en place. Afin de pérenniser les suivis, un coordonnateur de l'ORC est nécessaire, le CSPN propose le Parc Naturel Marin de Mayotte. Le CSPN recommande une évaluation de l'ORC.

Le Président du CSPN



Chamssidine Houlam